

Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

résolution n°22/2

Appel pour un engagement de tous les acteurs pour faire vivre l'Europe

La France, pays fondateur de l'Europe, a toujours su trouver sa place et faire force de proposition pour bâtir une Europe plus sociale, plus démocratique, plus verte.

Cependant, nous le vivons depuis plusieurs années, parler d'Europe est aujourd'hui devenu un exercice difficile. La montée du nationalisme en France et dans le reste des pays européens nous rappelle cet enjeu crucial, celui de rappeler le rôle central des différents acteurs clé afin que l'Europe puisse devenir plus forte, plus connue des citoyens.

Article 1 : Les acteurs pour faire vivre l'Europe

Considérant important de faire vivre l'Europe, un appel à de nombreux acteurs semble être toujours important.

La liste de ces acteurs est une liste non exhaustive mais comprend notamment : les acteurs politiques (de proximité, régionaux, nationaux, européens), économiques (groupes de presse, sncf), de la société civile (associations, organisations, think-tank).

Ces acteurs doivent intervenir dans différentes thématiques pour remettre l'Europe au cœur du débat citoyen : la mobilité, l'information et l'histoire européenne, l'identité et la citoyenneté européenne entre autres.

Citoyenneté, culture, mobilité et

éducation

résolution n°22/2

TITRE I - Faire vivre l'Europe par la mobilité

Article 2 : Appel à destination de la Commission européenne pour permettre aux citoyens de se sentir Européen

Considérant que le programme actuel DiscoverEU a permis à de nombreux jeunes d'être sélectionnés pour voyager un temps gratuitement en Europe l'année de leur 18 ans. Considérant que le programme DiscoverEU est un succès et un moyen formidable de susciter un sentiment d'appartenance à l'UE mais que toutefois ce programme pourrait être plus ambitieux.

Les Jeunes Européens-France demandent à la Commission d'offrir la possibilité à chaque jeune entre 18 et 25 ans de pouvoir voyager gratuitement dans l'Union européenne notamment à travers un élargissement et une facilitation d'accès au programme "DiscoverEU". Car en effet, le sentiment européen ne peut se ressentir qu'en vivant l'Europe, une expérience européenne concrète. Les JE demandent à étendre le programme DiscoverEU à la condition sine qua none que le budget Erasmus+ ne soit pas amputé.

Article 3 : Pour un programme Erasmus+ porté par la Commission et les Etats membres toujours plus ambitieux et inclusif

Le programme Erasmus+ est l'un des plus grands succès de l'Union en faveur de la mobilité des jeunes, de l'appartenance au sentiment européen et de l'éducation. Les Jeunes Européens se félicitent de son élargissement aux apprentis et diverses formations professionnelles. Si déjà plus de 9 millions d'européens ont bénéficié de ce programme, l'UE se doit d'être encore plus ambitieuse et inclusive pour le programme Erasmus. De ce fait les Jeunes Européens France demandent :

→ Un soutien financier encore plus important pour permettre à chacun de



Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

résolution n°22/2

bénéficier d'une mobilité européenne sans condition de revenu ou d'appartenance sociale - de poursuivre la démarche d'une ouverture de tous les secteurs de formations à une mobilité transnationale

→ D'encourager les États membres à faciliter voir intégrer dans le cursus national universitaire un temps destiné à la mobilité des étudiants, et à valoriser auprès des entreprises les avantages de l'internationalisation des missions pour les étudiants embauchés par la voie de l'apprentissage.

Article 4 : Pour une meilleure prise en compte des jeunes par l'Europe via son programme ALMA

Le programme ALMA (Aim, Learn, Master, Achieve) est un programme de l'Union permettant aux jeunes de 18 à 30 ans n'ayant pas suivi de formation ou n'étant pas en études et étant en difficulté à accéder à un emploi ou une formation de trouver leur place sur le marché du travail. Ce programme passe par un séjour supervisé de 2 à 6 mois dans un autre Etat membre et un cycle de projet complet afin d'améliorer le portfolio de ces jeunes en termes de connaissances, de compétences, et de développer leur réseau à travers l'Europe. Si aujourd'hui, huit Etats membres ont promis de consacrer 270 millions d'euros à ce programme pour permettre sa bonne mise en place et son développement, les Jeunes Européens France demande :

- Un soutien financier de la part de l'ensemble des Etats membres pour permettre à leurs jeunes de pouvoir bénéficier de ce programme
- D'encourager les entreprises à s'investir dans ce programme pour proposer aux jeunes un plus grand panel d'opportunités professionnelles
- Tout comme pour le programme Erasmus+, de poursuivre la démarche d'une ouverture de tous les secteurs de formations et d'emploi à une mobilité transnationale, et ici une mobilité entrante.

Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

résolution n°22/2

Article 5 : Appel aux élus locaux pour faire vivre les jumelages

Les Jeunes Européens - France demandent aux élus locaux de faire vivre les jumelages afin de favoriser le dialogue interculturel, qui contribue à créer un espace public européen.

Ces jumelages devraient inclure pour chaque ville française participante au moins une ville partenaire européenne et renforcer les échanges culturels entre les écoles notamment à travers l'initiative eTwinning.

TITRE II : Faire vivre l'Europe par la sensibilisation aux questions

européennes Article 6 : La mobilisation de la société civile

Rappelant le rôle important des associations, fondations, ONG depuis de nombreuses années afin de sensibiliser, promouvoir et défendre une Europe plus unie, plus inclusive, plus sociale, plus verte.

Les nombreuses activités mises en place par la société civile semblent prendre de l'ampleur mais nous le regrettons sur le terrain de nombreuses personnes connaissent peu voir pas du tout le rôle de l'Europe dans leur quotidien.

A l'heure où le nationalisme, les crises internationales envahissent nos vies, les JE appellent à une mobilisation plus forte de la société civile; créer des consortium d'associations (on entend ici un ensemble d'associations qui ont un but commun, ici la défense et la promotion de l'europe) dans les secteurs géographiques où l'activité de la société civile est dite "forte" ; permettre l'émergence de nouvelles associations qui ont un but de défense et promotion de la démocratie européenne.

Les Jeunes Européens - France appellent à une plus grande consultation et inclusion

Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

résolution n°22/2

de la société civile auprès des décideurs institutionnels lors de sujets traitant des questions européennes.

Nous appelons à développer avec tous les partenaires nécessaires le “Joli mois de l’Europe” pour faire de ce mois, un événement d’envergure nationale, avec de nombreuses activités proposées sans laisser tomber la société civile émettrice et force de proposition dans le choix de ses activités en lien avec d’autres structures ; créer au sein des EPCI de plus de 250 000 habitant, un référent citoyenneté européenne et gestion de projet europe qui travaillera en lien avec la société civile.

Article 7 : Le développement de la question européenne par le Gouvernement

Rappelant que la France est un pays fondateur de l’Union européenne, il lui convient à ce titre et pour toutes les valeurs qu’elle défend de sensibiliser d’avantages sur ce sujet à l’ensemble de sa population, qu’elle le fasse par le biais de l’éducation (7.1) ou encore par le rôle des représentants du peuple (7.2).

Article 7.1 : L’Europe dans l’éducation nationale et dans le supérieur

Considérant que l’Europe est vue encore aujourd’hui comme la grande oubliée des programmes scolaires, cette dernière doit retrouver une place centrale.

C’est pour cela que les JE demande d’une part que “l’europe de l’éducation” devienne une compétence partagée pour favoriser l’émergence d’une véritable coopération entre Etats membres ; de favoriser la création d’une coopération des programmes entre pays membres

et ainsi mieux intégrer l’Europe dans les programmes scolaires et créer une matière au lycée sur l’Europe et la citoyenneté en doublon avec la création d’une plateforme d’échanges entre élèves qui fonctionnerait pour chaque académie avec d’autres académies européennes.

Et d’autre part, de mettre en place, dans tous les centres de documentation des collèges et lycées ainsi que dans tous les espaces orientations des universités, une

Citoyenneté, culture, mobilité et

éducation

résolution n°22/2

très large documentation sur les questions européennes et plus particulièrement sur les programmes européens d'échanges et de mobilité ; de faire du 9 mai, une journée importante dans les établissements scolaires français avec des journées sur la culture européenne.

Article 7.2 : Le rôle des parlementaires nationaux dans la sensibilisation aux questions européennes

Considérant que le rôle des parlementaires nationaux en matière de droit européen est de transposer les "lois européennes" en droit national, de contrôler le principe de

subsidiarité et de proportionnalité et de voter in fine les accords de Libre-échange de l'Union avec des partenaires tiers.

Nous appelons à ce que les parlementaires français s'intéressent plus aux questions européennes avec leur homologue d'eurodéputés, et autres acteurs européens. Qu'ils soit amené à être au sein de l'assemblée pour voter le contrôle du principe de subsidiarité et de proportionnalité, fondement cardinal du droit européen.

Article 8 : L'appel urgent aux médias pour redonner du goût de l'Europe aux citoyens

Constatant que les médias, presse, radio, et tout autre type de médias ne s'intéressent de près à l'Europe de manière globale.

Constatant également la montée de la désinformation, des "fakes news", et de l'intérêt pour de nombreux journalistes de vendre des papiers; les JE France déplorent un manque d'intérêt du sujet européen.

Les JE appellent le monde médiatique à créer d'avantages de canaux de diffusion, qu'elle passe par la presse écrite, radio, chaîne de télévision spécialisée y compris transnationale sur les thématiques européennes.

Citoyenneté, culture, mobilité et

éducation

résolution n°22/2

Sur le modèle du succès de la chaîne franco-allemande Arte, la Commission européenne et les États membres devraient poursuivre la création de chaîne transnationale de sorte à encourager la coopération et tisser des liens plus forts entre les États membres et leurs habitants, renforcer l'attractivité de ces chaînes en touchant un public plus large et développer des programmes pour davantage connaître la richesse culturelle de chaque États membres.

Par ailleurs, il pourrait être bénéfique de développer une chaîne d'information publique européenne disponible dans toutes les langues officielles de l'UE. Une chaîne d'information publique de l'Union européenne à même de proposer l'actualité de l'Union aux

citoyens européens (économie, migration, défense, art, culture, citoyenneté, environnement, etc.).

TITRE III - Faire vivre l'Europe par l'identité et la citoyenneté européenne

Article 9 : Appel aux institutions européennes et aux États membres pour l'organisation et des conditions de vote aux élections plus européennes et inclusives.

Considérant la participation politique comme une composante fondamentale de l'engagement. Se félicitant de l'adoption d'une proposition visant à *établir des règles communes pour les élections européennes et à renforcer leur dimension européenne* par le Parlement européen. Mais se désolant aussi que lors des différents scrutins nationaux nombre de votants sont écartés du scrutin bien qu'il réside depuis longtemps dans l'État membre en question ou qu'ils ne peuvent pas ou difficilement voter dans leur pays membre d'origine.

Les Jeunes Européens France en appellent aux institutions européennes et aux États membres pour:



Citoyenneté, culture, mobilité et

éducation

résolution n°22/2

- 1) Entériner la réforme de l'Acte électoral européen qui régit certaines normes communes pour l'organisation des élections européennes. Tout cela dans le but de confirmer l'usage des listes transnationales pour les élections européennes.
- 2) Mais également pour édicter de nouvelles communes et plus inclusives que ce soit par l'Acte électoral européen et/ou les législations nationales pour permettre aux résidents européens sous des conditions non-contraignantes de pouvoir participer à tous les scrutins nationaux de son pays de résidence. Par ailleurs, mettre fin aux pratiques de certains gouvernements de limiter la participation de leurs concitoyens qui résident hors du territoire national.

Article 10 : L'accessibilité de l'information sur l'Europe par l'ensemble des acteurs

Rappelant que certains acteurs permettent la diffusion des certaines informations sur ce que permet l'Europe. Il est regrettable d'admettre qu'une partie de la population n'y a pas accès ou que l'information n'est pas largement diffusée.

Les JE demande le développement des informations européennes au niveau local et notamment d'encourager l'information européenne dans les maisons de quartiers, les centres de jeunes, les missions locales, les CIDJ (centres d'information et de documentation jeunesse) et CRIJ (centres régionaux d'information jeunesse) ; de travailler avec ces structures pour davantage de publicité sur leurs existence, leurs missions pour que les citoyens puissent en profiter ; de développer en lien avec les associations locales en faveur de l'Europe des actions plus poussées sur les politiques publiques européennes et ainsi créer de véritables rendez-vous annuels. Mais également via le Gouvernement, de permettre une large diffusion des apports de l'Union européenne par une campagne numérique sous le slogan #MeetYourUE.

Citoyenneté, culture, mobilité et

éducation

résolution n°22/2

Article 11 : La coopération européenne par les acteurs régionaux, Villes et les EPCI

Considérant que de nombreux projets sont portés au niveau européen, favorisant l'interculturalité entre les pays européens, l'intervention de la commission européenne pour les subventions, et d'acteurs politiques européens et locaux sur certains projets.

Les Jeunes européens appellent les régions, les villes et les EPCI à renforcer d'avantages les projets, et développer de nouveaux partenariats transnationales ou européens afin de créer une véritable coopération européenne sur tous types de projets : culture, santé, innovation, sport, éducation, etc...

Qu'au sein de ses structures publiques précitées, les personnes chargées des

questions européennes puissent être amenées à dialoguer avec les autres acteurs pour faire vivre l'Europe. Les Jeunes européens appellent à créer pour chaque EPCI de plus de 250 000 habitants un Comité de formation des acteurs publics aux questions européennes : le but, former durablement tous les autres acteurs sur les questions européennes afin d'être à même d'orienter les citoyens sur ces mêmes questions.

Article 12 : Réinventer la célébration de l'Europe

Considérant qu'un marqueur de l'identité des Etats membres réside dans les fêtes nationales, et autres jours fériés qu'ils célèbrent depuis des millénaires, tout comme le 9 mai (12.1), il est primordial de célébrer d'avantages les fêtes nationales et les traités (12.2).

Article 12.1 : La journée de l'Europe

La journée du 9 mai doit être une véritable célébration de l'Europe afin d'une part de faire vivre l'héritage européen et de fédérer les peuples européens autour d'une

Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

résolution n°22/2

grande liesse d'autre part.

En ce sens, les Jeunes Européens France proposent

- De faire du 9 mai un jour férié dans l'ensemble de l'UE.
- L'organisation d'événements dans tous les secteurs de la culture pour célébrer la mémoire, la musique, l'histoire, la cuisine (...) sous son héritage européen.
- La mise en valeur de cette grande fête de l'Europe par sa couverture médiatique et politique via les élus nationaux et locaux.
- Que le 9 mai soit également une journée de citoyenneté européenne pour sensibiliser les jeunes comme les moins jeunes aux avantages et enjeux d'une

union toujours plus étroites des peuples européens.

Article 12.2 : Célébrons les fêtes nationales et les traités

Considérant que la devise du projet européen est “Unis dans la diversité”, fêter l'Europe devrait signifier également célébrer cette diversité et plus particulièrement mettre en avant les fêtes nationales des 27 Etats membres.

C'est pourquoi les Jeunes Européens France demandent aux Etats membres, aux institutions européennes et aux élus locaux de célébrer dans toute l'Europe les fêtes nationales de chaque Etat membre afin de renforcer l'union des peuples européens.

Par ailleurs sur le modèle et avec les mêmes ambitions, les JE France appellent à célébrer également les grands traités qui font aujourd'hui de la construction européenne, un projet exceptionnel et sans commune mesure dans le monde.